Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-159_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :	
En exercice	11
Présents	8
Votants	10

Date de la convocation :
2 Décembre 2025
Date d'affichage
2 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN,** maire.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ Adjoints, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, David GILBERT, conseillers.

Etaient absents : Denis TALIGOT, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Guillaume LALOE, Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N°159/2025 : **CREATION BUDGETAIRE RESIDENCE LES HAUTS PLATEAUX A COMPTER DU 01/01/2026**

Vu la délibération n°92/2025 du 9 septembre 2025, portant sur l'achat du terrain,
Vu la délibération n°93/2025 du 9 septembre 2025, portant sur le projet de locatifs Fougères Habitat,
Vu la délibération n°94/2025 du 9 septembre 2025, portant sur l'offre d'achat de la société Primaxes ,
Vu la délibération n°115/2025 du 7 octobre 2025, portant sur l'offre bancaire,
Vu la délibération n°138/2025 du 6 novembre 2025, portant sur l'indemnité d'éviction du futur lotissement,
Vu la délibération n°139/2025 du 6 novembre 2025, annulant et remplaçant la délibération n°92/2025,
Vu la délibération n°160/2025 du 9 décembre 2025, annulant et remplaçant la délibération n°115/2025.

Mr Le Maire propose au conseil municipal de crée le budget Résidence les hauts plateaux à compter du 1ER Janvier 2026,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents (POUR : 10 (dont 2 pouvoirs), Contre : 0, Abstention : 0), le conseil municipal :

- **DE CRÉER** le lotissement communal dénommé «Résidence les Hauts Plateaux»
- **DE CRÉER** un budget annexe qui sera dédié à ce lotissement «Résidence les Hauts Plateaux»
- **D'ASUJETTIR** à la tva ce lotissement,
- **DE PREVOIR** de valider la maîtrise d'œuvre au prochain conseil municipal en janvier 2026,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN